

JDM
Société à responsabilité limitée
au capital de 450 000 euros
Siège social : 10 avenue de la Feuillade
26200 MONTELMAR
889 129 367 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUILLET 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 144 934,40 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 144 934,40 euros

Affectation :

Réserve légale	7 246,72 euros
Autres réserves	97 687,68 euros
Dividendes	40 000,00 euros

Le dividende unitaire s'élève à environ 0,89 euros.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée au siège social, à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2023 :

Néant

Exercice clos le 31 mars 2024 :

Néant

Exercice clos le 31 mars 2025 :

85 000 euros, soit 1,89 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 85 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juillet 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Bilan Actif

		Du 01/04/2025 au 31/03/2026		Au 31/03/2025
Bilan Actif		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net
Capital souscrit non appelé	I			
Frais d'établissement	II			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles		295 302	36 158	259 144
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				273 909
Immobilisations financières (1)				
Participations		480 998		480 998
Créances rattachées à des participations		444 595		444 595
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				358 067
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III		1 220 894	36 158	1 184 736
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés		61 637		61 637
Autres créances		558		558
Charges constatées d'avance		19 686		19 686
Capital souscrit et appelé, non versé				49 269
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				60
Autres titres				16 500
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		63 117		63 117
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		144 999		144 999
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 365 893	36 158	1 329 735
				1 216 468

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
		Total	Total
Capitaux propres			
Capital	(dont versé) 450 000	450 000	450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserve légale		15 122	12 499
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		29 242	9 413
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		144 934	52 452
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I		639 298	524 364
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS II			
Emprunts et dettes (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		249 454	268 295
Emprunts et dettes financières diverses (2)			350 089
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 289	10 265
Dettes fiscales et sociales		82 718	52 563
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		327 009	
Produits constatés d'avance		13 967	10 892
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III		690 437	692 104
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif IV			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)		1 329 735	1 216 468
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2025 au 31/03/2026			Du 01/04/2024 au 31/03/2025
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	418 643		418 643	306 810
Montant net du chiffres d'affaires	418 643		418 643	306 810
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				17 327
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			9	7
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			418 653	324 145
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			29 924	28 150
Impôts, taxes et versements assimilés			2 696	1 974
Salaires			232 846	200 319
Cotisations sociales			59 312	50 358
Dotations aux amortissement sur immobilisations			14 765	11 302
Dépréciations sur immobilisations				
Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			4	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			339 547	292 106
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			79 105	32 038
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation (2)			96 527	85 216
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V			96 527	85 216

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	Du 01/04/2024 au 31/03/2025
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	16 636	13 654
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI	16 636	13 654
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	79 891	71 562
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	158 996	103 601
Produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles VIII		47 100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-47 100
Participation des salariés aux résultats IX		
Impôts sur les bénéfices X	14 062	4 049
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	515 180	409 360
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	370 246	356 909
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	144 934	52 452
(1) Y compris :	- Redevances de crédit-bail mobilier	
	- Redevances de crédit-bail immobilier	
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2026 dont le total du bilan avant répartition est de 1 329 735 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 144 934 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025/2026 sont présentés ci-après :

--> Remboursements de frais de personnel

Les remboursements de frais de personnel comptabilisés en 2025/2026 s'élèvent à un montant de 6 321.02 € et sont présentés en diminution des charges de personnel, alors qu'ils étaient enregistrés sur les exercices antérieurs en transfert de charges.

--> Refacturations assurances

Les refacturations d'assurances d'un montant de 16 546.11 € sont présentées en produits d'exploitation, alors qu'elles étaient enregistrées sur les exercices antérieurs en transfert de charges.

--> Refacturations sinistres

Les refacturations de sinistres d'un montant de 2 283.74 € sont présentées en déduction des charges auxquelles elles se réfèrent, alors qu'elles étaient enregistrées sur les exercices antérieurs en transfert de charges.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.